

## QUESTION N°82 : Quel sera le futur réglementaire de la construction neuve ?

Dans la lignée de l'Accord de Paris, la France engage la filière du bâtiment vers une ambition sans précédent pour produire des bâtiments à énergie positive et bas-carbone au travers d'une démarche collective et partagée.

Lien vers tuto vidéo service technique FFB PDL : [https://youtu.be/uHpeb\\_w3luq](https://youtu.be/uHpeb_w3luq)

### Quel est le constat ?

#### Le bâtiment au cœur de la transition énergétique :

123 M de tonnes de CO<sub>2</sub> sont émises chaque année par le secteur du bâtiment.

44% de l'énergie consommée provient du secteur du bâtiment (contre 31,3 % pour les transports).

75 000 emplois pourraient être créés dans le bâtiment grâce à l'accélération de la rénovation énergétique.

Une transition déjà en marche : 400 territoires à énergie positive bénéficiant d'un fonds de 750 millions d'euros en 3 ans.

### 1<sup>er</sup> Objectif : la promotion des bâtiments à énergie positive

#### Approfondir les efforts engagés :

La réglementation thermique actuellement en vigueur dans le neuf (*RT2012*) a permis de généraliser les bâtiments basse-consommation et **de diviser par trois les consommations d'énergie des bâtiments neufs par rapport à la réglementation précédente**. La prochaine réglementation généralisera le bâtiment à énergie positive, également appelé « **BEPOS** ». En plus d'afficher une enveloppe et des systèmes énergétiques plus performants, ces bâtiments feront appel de façon significative aux **énergies renouvelables**.

#### Développer les énergies renouvelables dans le bâtiment :

Les bâtiments à énergie positive contribueront au déploiement des systèmes de chaleur renouvelable et de récupération (*solaire thermique, aéro/géo-thermie, biomasse*) ainsi qu'à la production d'électricité renouvelable (*solaire photovoltaïque, éolien, cogénération, ...*).

#### Impliquer les territoires et favoriser les démarches mutualisées :

Les collectivités territoriales ont vocation à être un acteur central du développement d'une politique locale de l'énergie pour permettre aux maîtres d'ouvrage d'optimiser au mieux leur opération de construction en capitalisant les atouts énergétiques du territoire et les solutions techniques propres au bâtiment. **Elles soutiendront localement le déploiement de systèmes de production d'électricité et de chaleur renouvelable à l'échelle de quartier à énergie positive ou de territoire à énergie positive.**

Pour conclure sur la partie BEPOS, **un nouvel indicateur** relatif aux recours aux énergies renouvelables, le « *Bilan BEPOS* », **est introduit** en plus des exigences réglementaires actuelles sur les besoins et consommations énergétiques du bâtiment.

Cet indicateur est évalué sur tous les usages du bâtiment et **distingue les énergies renouvelables et non renouvelables**.

Plus d'information : [Référentiel « Energie Carbone » – Méthode d'évaluation de la performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs](#)

### 2<sup>ème</sup> Objectifs : la promotion des bâtiments bas carbone

#### Réduire les émissions de gaz à effet de serre tout au long du cycle de vie :

Adoptée par la France en novembre 2015, la stratégie nationale bas-carbone **se fixe pour ambition de réduire de 50 % les émissions directes de gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment d'ici 2030 et de 87 % à l'horizon 2050**. Cette stratégie induit une nouvelle méthode de calcul de l'empreinte carbone d'un bâtiment.

### Evaluer l'empreinte carbone dès la construction d'un bâtiment :

Les produits de construction et équipements ont un impact carbone significatif. Aussi, le référentiel permet d'évaluer l'impact carbone global du bâtiment et **un indicateur spécifique évaluera l'impact carbone des produits et des équipements.**

### Valoriser les matériaux recyclables et l'économie circulaire :

Afin de prendre en considération l'impact environnemental complet, la réglementation prend en compte le réemploi et la valorisation des matériaux issus de sa déconstruction ce qui permettra de soutenir et développer la filière de recyclabilité des matériaux.

Pour conclure sur l'aspect « bas carbone », cette évaluation se base sur le principe de **l'Analyse de Cycle de Vie (ACV)** et en grande partie sur la norme **NF EN 15978**.

Plus d'information : [Référentiel « Energie Carbone » – Méthode d'évaluation de la performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs](#)

### **Est-ce qu'il y a un label pour préfigurer la réglementation comme avec le BBC pour la RT 2012 ?**

**OUI**, un label atteste bien du respect des performances énergétiques et environnementales. Il s'agit du [label BBCA](#). Ce label est composé conjointement d'un niveau Energie (évalué par l'indicateur « bilan BEPOS ») et d'un niveau Carbone (évalué par l'indicateur « Carbone »).

Afin de tenir compte des spécificités des typologies de bâtiments, de la localisation et des coûts induits, **il est proposé 4 niveaux de performance pour l'Energie et 2 pour le Carbone.**

### **Comment obtenir ce label ?**

Exemple d'un chantier labélisé : [http://www.novabuild.fr/sites/default/files/rendez-vous/documents/2016/11/tr2\\_bbca\\_16-11\\_colloque\\_bbca\\_v3\\_0.pdf](http://www.novabuild.fr/sites/default/files/rendez-vous/documents/2016/11/tr2_bbca_16-11_colloque_bbca_v3_0.pdf)

Ce label sera remis suite à la délivrance d'une attestation par un des 5 organismes conventionnés par l'Etat :

[Céquami](#), [Cerqual](#), [Certivéa](#), [Prestaterre](#), [Promotelec Services](#).

### **Quel sera l'impact sur les entreprises du bâtiment ?**

Il est encore tôt pour imaginer **les conséquences techniques, organisationnelles ou financières** pour les entreprises du bâtiment.

Les contraintes techniques de la RT 2012 ne seront que peu augmentées. **L'étanchéité à l'air devrait rester à son seuil actuel.** Cette future réglementation va surtout induire une évolution au niveau de la conception ainsi qu'un développement des **énergies renouvelables** et des matériaux **biosourcés**. La qualité de la mise en œuvre (*validation des supports / Autocontrôle / Gestion des interfaces de chantier*) sera un point crucial pour atteindre les objectifs fixés par la réglementation.

Une expérimentation est en cours pour étudier l'impact de cette future réglementation auprès des professionnels de la construction : <http://www.batiment-energiecarbone.fr/>

---

### **Pour aller plus loin :**

- L'IFRB vous propose [des formations](#) adaptées à vos besoins : <http://www.ifrbpaysdelaloire.fr/>
- Label BBCA (bâtiment bas carbone) : <https://www.batimentbas carbone.org/> ; <http://www.slideshare.net/NOVABUILD/le-label-bbca>
- [Référentiel « Energie - Carbone » - Niveaux de performance « Energie - Carbone » pour les bâtiments neufs](#)
- Présentation de Benoit Rocher « DREAL » lors de [passion bâtiment](#) : <http://www.slideshare.net/NOVABUILD/btiments-nergie-positive-et-faible-empreinte-carbone>

[raducanum@paysloire.ffbatiment.fr](mailto:raducanum@paysloire.ffbatiment.fr)